

Convocation envoyée le	24.06.22
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	15
Nombre de votants	22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20220628-CM2022-69m-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2022

Publication : 26/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GARRIGUE, BARONI, ROBÉ, BOUCHERY, NERISSON et PREZELIN.
Messieurs DUMENIL, LELIEVRE, PINAULT, THIRY, DUPONT, FULNEAU, ORSONI, PRIETO et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration : M. RIOT à Mme BOUCHERY, Mme AVRY à M. ORSONI, Mme HUBERT à Mme GARRIGUE, Mme PIERROT à Mme NERISSON, M. MARTIN à M. PINAULT, Mme LAURE à Mme ROBÉ et M. MALBRANT à M. DUMENIL.

Absente : Madame Elodie DUPETY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Antoine ORSONI est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget de la Commune - Décision Modificative n° 1

Suite au vote du budget 2022 par le Conseil Municipal en date du 30 mars 2022, une décision modificative est nécessaire afin de prendre en compte les dépenses déjà réalisées et les remarques du trésor public.

La Commission « Finances-Gestion » a émis un avis favorable à cette Décision Modificative en date du 9 juin 2022.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022-14 en date du 30 mars 2022, approuvant le budget primitif 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Gestion » en date du 9 juin 2022,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dimitri FULNEAU, Adjoint en charge des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **ADOpte** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022, telle que détaillée dans le tableau ci-dessous.
- 2) **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier.

FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap	Art	Libellé		Montant	Chap	Art	Libellé		Montant
011	60618	Autres fournitures non stockables		1 000,00 €	74	74718	Autres		14 000,00 €
	60624	Produits de traitement		150,00 €	042	7768	Neutral. Amort. Subv. Equip. Versées		78 495.29 €
	60632	Fournitures de petit équipement		3 972,00 €	R 002		Résultat reporté ou anticipé		0.10 €
	60636	Vêtements de travail		2 000,00 €					
	6064	Fournitures administratives		4 000,00 €					
	6067	Fournitures scolaires		3 600,00 €					
	6135	Locations mobilières		5 300,00 €					
	615221	Bâtiments publics		18 000,00 €					
	615231	Voiries		1 000,00 €					
	61551	Matériel roulant		1 500,00 €					
	6156	Maintenance		2 500,00 €					
	617	Etudes et recherches		21 000,00 €					
	6226	Honoraires		7 000.00 €					
	62471	Transport Métropole		1 100,00 €					
	6262	Frais de télécommunication		2 000,00 €					
	6283	Frais de nettoyage des locaux		13 500,00 €					
	62881	Prestations culturelles - services extérieurs		- 4 500,00 €					
	6288	Autres services extérieurs		4 500,00 €					
012	6218	Autre personnel mis à disposition		- 3 000,00 €					
065	6574	Subventions de fonctionnement aux associations		650.00 €					
	65888	Charges diverses de gestion courante		6 000,00 €					
022	022	Dépenses imprévues		- 36 700,45 €					
023	023	Virement à la section d'investissement		- 42 201,46 €					
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations		80 125,30 €					
		Total		92 495.39 €					92 495.39 €

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
13	1318	Autres	- 2 500,00 €	021	021	Virement de la section d'exploitation	- 41 551,46 €
020	020	Dépenses imprévues	- 9 222,27 €	040	28	Amortissements des immobilisations	345 125,30 €
021	2188	Autres immobilisations Corporelles	- 265,08 €				
029	2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 262,00 €				
030	2188	Autres immobilisations corporelles	1 700,00 €				
057	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	141,63 €				
058	2188	Autres immobilisations corporelles	1 328,00 €				
059	2188	Autres immobilisations corporelles	9 320,03 €				
060	21318	Autres bâtiments publics	- 39 658,77 €				
	2313	Constructions	25 335,00 €				
073	2188	Autres immobilisations Corporelles	- 12 726,24 €				
108	21318	Autres bâtiments publics	67,20 €				
119	2188	Autres immobilisations corporelles	3 500,00 €				
130	2184	Mobilier	- 5 000,00 €				
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 075,37 €				
133	2315	Installations, matériel et outillage techniques	33 000,00 €				
134	2315	Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00 €				
135	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 331,28 €				
138	21318	Autres bâtiments publics	10 000,00 €				
139	2138	Autres constructions	- 9 316,16 €				
143	21532	Réseaux d'assainissement	- 10 000,00 €				
040	198	Neutral. amort. subv. équip. Versées	343 495,29 €				
D 001		Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	- 71 293,44 €				
		Total	303 573,84 €			Total	303 573,84 €
		TOTAL GENERAL	396 069,23 €			TOTAL GENERAL	396 069,23 €

Transmis au représentant de l'Etat le	26-08-22
Reçu par le représentant de l'Etat le	26-08-22
Publié, le	26-08-22
ACTE EXECUTOIRE	



Pour extrait conforme, le 1^{er} juillet 2022
Le Maire



Emmanuel DUMENIL

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans